

Nous avons toutes les raisons de continuer à agir.

Le 23 janvier 2020, 18 camarades comme de coutume en début d'année, se sont réunis pour apprécier la situation sociale de notre pays et de son environnement

Une minute de silence a été respectée à la mémoire de **René Jamois**, camarade de Ouest-France décédé récemment.

Le rapport d'introduction au débat s'est contenté de deux approches : la situation des peuples dans le monde et la situation sociale de notre pays. Ces thèmes sont l'objet de la page une de notre journal de section : Trait d'Union.

Le débat s'est engagé par un bon nombre d'interventions.

Les présents à cette assemblée générale ont évoqué que depuis des mois les retraités sont en lutte, les retraités sont bien présents. La convergence des actifs et des retraités dans les mouvements sociaux historiques, en cours, est d'une nécessité impérieuse. Il faut que nos revendications de retraités soient moins masquées et plus lisibles. Le constat est que cette proposition de réforme s'inscrit dans le cadre qui veut que le déficit public du pays ne puisse pas dépasser 3% de son PIB, de la richesse qu'il produit chaque année. Ce sacro-saint ratio made-in-France, qui est gravé dans le marbre, est même devenue l'un des points cardinaux de la construction européenne, au-delà des propos tenus par le président de la République. Il est rappelé une perte sévère de droits à la retraite pour les cadres concernés et pour le financement du système de retraite. Ce faisant, c'est la règle d'or du système qui transparaît : le plafonnement des ressources affectées au financement des retraites à ce qu'elles seraient en 2025, environ 14 % du PIB contre 13,8 %, voir 12,9% aujourd'hui, ne peut avoir pour effet qu'un décrochage continu du niveau des pensions, au fur et mesure de l'augmentation du nombre de retraité-e-s.

Bon nombre de retraités pensent que cette réforme ne les concerne pas ?

La question des fonds de pensions en embuscades ayant pour projet de nous entraîner vers une capitalisation des retraites à plus ou moins long terme. Quel avenir pour les énormes réserves des retraites : le Fonds de réserve pour les retraites*, « *doté de plus de 30 milliards* » et les caisses des complémentaires, avec « *116 milliards d'euros* » ? Et ce sans même compter la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades), qui représentera à partir de 2024 une manne supplémentaire de « *24 milliards d'euros* » par an. Il existe bien des réserves financières considérables dans le système de retraites français à l'heure actuelle. Le Conseil d'orientation des retraites (COR) le confirme. Soit peu ou prou l'équivalent des 150 milliards d'euros. Au fil des ans, les salariés du privé ont beaucoup cotisé pour leur retraite complémentaire AGIRC ARRCO.

Il est aussi évoqué que le blocage de l'économie est le moyen indispensable à l'obtention de ce retrait de projet (au travers du blocage des transports etc.)

Sur ce sujet il est rappelé que bon nombre de salariés sont endettés et que le droit de se syndiquer est une situation prégnante.

La situation du mouvement au locale nous entraîne vers un échange sur l'appel à la grève à Ouest-France où la réponse apportée nous amène à constater que nous n'avons plus cette capacité de bloquer la production nationalement dans la presse. Ce qui n'est sans poser la question de la syndicalisation des actifs dans nos professions avec en corollaire notre pratique syndicale qui, si elle repose sur de bons fondamentaux, il nous faut nous aller à la rencontre des salariés, des retraités.

Il est rappelé que sur le dossier retraite la désinformation, la manipulation des médias, face à une opinion qui est favorable au retrait du projet sur les retraites et qui soutiens ce mouvement social d'ampleur au travers des grèves et manifestations. Nous avons toutes les raisons de continuer.

* Le Fonds de réserve pour les retraites (FRR) est un établissement public administratif français dont la mission est d'investir au nom de la collectivité les sommes que lui confient les pouvoirs publics en vue de participer au financement des retraites. C'est un fonds d'investissement, parfois considéré comme un fonds souverain. Il dépend de la Caisse des dépôts et consignations.

Deuxième approche : une situation internationale, avec des résistances des peuples qui s'expriment, les inquiétudes sur la répression des gouvernants politiques face à ces résistances y compris dans notre pays, sans oublier les relations au centre de l'Europe la situation fortement tendue entre la Pologne et l'Ukraine. Les enjeux climatiques face à l'économie de marché ?

Actif j'y suis ! Retraité j'y reste !

Les retraités ont des revendications, des droits à préserver, à défendre et conquérir. Le nombre d'adhérents est en progression. **2018** : 53 syndiqués, **2019** : 65 syndiqués dont 34 sont en prélèvement automatique. Les relations établies depuis quelques années entre la section Retraités FILPAC CGT de Rennes et les Syndicats FILPAC CGT Ouest-France et FILPAC CGT Oberthur Fiduciaire permettent aujourd'hui de mettre en adéquation une volonté politique commune ; l'affirmation d'un syndicalisme retraité.

Après une présentation par le trésorier des propositions du Conseil syndical de relèvement des cotisations, un débat s'instaure, sur cette proposition. Débat sur le rôle respectif de l'Union Fédérale des Retraités FILPAC et de l'Union Syndicale de Retraités d'Ile-et-Vilaine. À la situation financière difficile évoquée de la Fédération FILPAC CGT, il est rappelé que notre Union

Fédérale des Retraités FILPAC CGT est indépendante financièrement même si les réserves nous permettent aujourd'hui de fonctionner, il ne nous faut pas réduire la voilure et relever le défi : la nécessité d'être syndiqué ou de continuer d'être syndiqué à la CGT à la retraite.

Le dernier Congrès confédéral de la CGT 2019 a pris la décision que le/la retraité-e adhérent-e à la Cgt compte pour une voix – une cotisation réglée égale une voix – ce qui n'était pas le cas préalablement. Mais en contrepartie la cotisation doit aller vers le un pour cent.

Le respect des décisions prises collectivement lors de ce congrès confédéral, ont amené le Conseil syndical FILPAC retraités Rennes à faire des propositions. Celui-ci propose de relever les différentes cotisations annuelles.

Ces propositions ont été soumises à l'assemblée générale. Elles sont votées à l'unanimité des présents.

Cotisations annuelle 2020

| Presse | | Labeur | Labeur | Veuves |
|--------|-------------------|--------|--------|-------------|
| Cadres | Ouvriers/Employés | Hommes | Femmes | (réversion) |
| 151€ | 141€ | 123€ | 79€ | 70€ |

Appel à cotisation syndicale *Remettre ou envoyer un ou plusieurs chèques.**

à **Michel Cheruel - 2 Allée d'Elven 35 700 Rennes,**

chèque au nom de la **Section Retraités FILPAC CGT de RENNES**

Nous te proposons aussi, si tu le souhaites, de mettre en place le prélèvement automatique des cotisations syndicales (prélèvement tous les deux mois) pour permettre un paiement étalé de la cotisation.

Si tu choisis cette proposition, nous te demandons, de te munir ou d'envoyer un RIB à Michel Cheruel :02 99 63 20 80

**(Les camarades qui sont déjà au prélèvement automatique des cotisations ne sont pas concernés)*

La Commission Financière de Contrôle n'a pu se réunir préalablement à cette Assemblée générale.

Elle se réunira tout prochainement pour valider les comptes permettant au travers de ce contrôle d'informer les adhérents sur la bonne gestion financière de la section.

Une somme de 250 euros a été versée à la caisse de grève CGT des Cheminots de Rennes dans le cadre de la solidarité financière.

Rapport d'activité 2019 :

Conseils syndicaux section retraités FILPAC Rennes

Formation syndicale : Histoire et fonctionnement de la CGT.

Rencontre Syndiqués Retraités FILPAC CGT Nantes et visite du musée de l'Imprimerie de Nantes

Participation de camarades de notre section syndicale :

Conseil National Union Fédérale Retraités FILPAC

Commission exécutive Union Syndicale des Retraités d'Ille-et-Vilaine

Commission santé et autonomie Union Syndicale des Retraités CGT

Commission CDCA (Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie d'Ille-et-Vilaine)

Congrès Union Fédérale Retraités FILPAC CGT

Indécosa CGT (défense des consommateurs)

Plan de travail 2020 :

Avril : sortie annuelle des syndiqués au Moulin à Papier traditionnel de Sainte-Suzanne (Mayenne*).

Formation syndicale : Histoire de la CGT – Ma cotisation à quoi sert-elle et où va-t-elle ?

Septembre : parution du Trait d'Union 2^e semestre 2020

Fin octobre : Journée des syndiqués : Forêt de Liffré - rencontre avec un garde forestier ONF Cgt et visite sur l'exploitation forestière et dégustation de saucisses-galettes.

Plan de travail du Syndicat du Livre de Rennes auprès des imprimeries de Rennes et sa périphérie : distribution de tract appelant à s'organiser.

Participation de camarades de notre section syndicale :

Mars : Conseil National Union Fédérale Retraités FILPAC

Mars/Mai/Septembre/Octobre/Décembre : Commission exécutive Union Syndicale des Retraités d'Ille et Vilaine

Commission santé et autonomie Union Syndicale des Retraités CGT d'Ille et Vilaine

Commission CDCA (Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie)

Mars/Avril : Congrès Fédéral FILPAC (Actifs – Retraités)

Avril : Conseil syndical Section Retraités FILPAC Rennes

Mai : Congrès de l'Union Confédérale de Retraités (Tous les retraité-e-s de la CGT).

Indécosa CGT (défense des consommateurs)

Camarades excusés : Daniel Marin – Dominique Buan – Jean-Luc Binard – Jean-Claude Borde. Serge Monot.